

Nombre de membres  
en exercice :  
13

Membres présents :  
8

Membres excusés  
avec procuration :  
3

Membres excusés :  
2

Membre absent :  
0

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
Séance du jeudi 11 juin 2026  
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le onze juin de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

### **Présents : 8**

Mme Valérie MEYER, Mme Béatrice LORRAIN, Mme Marie ADAM, Mme Martine KOEBERLE, M. Eddie WAESELYNCK, M. Jean-Marc FAESCH, Mme Josiane FORÊT, Mme Sylvie KUENEMANN,

### **Excusés avec procuration : 3**

M. Christophe EHRET, procuration à Mme Valérie MEYER  
Mme Danielle GRUMET, procuration à Mme FORÊT Josiane  
M. Fernand THUET, procuration à Mme LORRAIN

### **Excusées : 2**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT  
Mme Julie KAUFFMANN-HAYME

## **POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 mars 2026**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 23 avril 2026 – Point 2, par laquelle la Présidente, la Vice-Présidente ou la Vice-Présidente déléguée ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président, le Vice-Président ou le Vice-Président délégué doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

.../...

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/01/2026 au 31/03/2026)

<b>Fournisseurs</b>	<b>Réalisé</b>
ALSAGRAPHIC	168,00
CAISSE INTERCOMM ASSURANCE DEPTS EST	533,00
KELIANIE INTERMARCHE	150,00
LES PENSEES DE SOPHIE	45,00
RIXDIS 2 SAS LECLERC	2 308,63
SOLEA SAEML	85,00
UNION NAT CENTRES COMMUNAUX ACTION SOC	567,67
	<b>3 857,30</b>

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 mars 2026 pour un montant de 3 857,30 €.

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 12 juin 2026



Pour la Présidente,  
Vice-Présidente :

Valérie MEYER